

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 janvier 2014

EGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - (N° 1663)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 113

présenté par
M. Denaja

ARTICLE 19

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« II. – À l'article L. 131-11 du même code, après le mot : « alinéa », sont insérés les mots : « du I ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination, opérant une modification tirant les conséquences de l'insertion d'un II au sein de l'article L. 131-8 du code du sport.